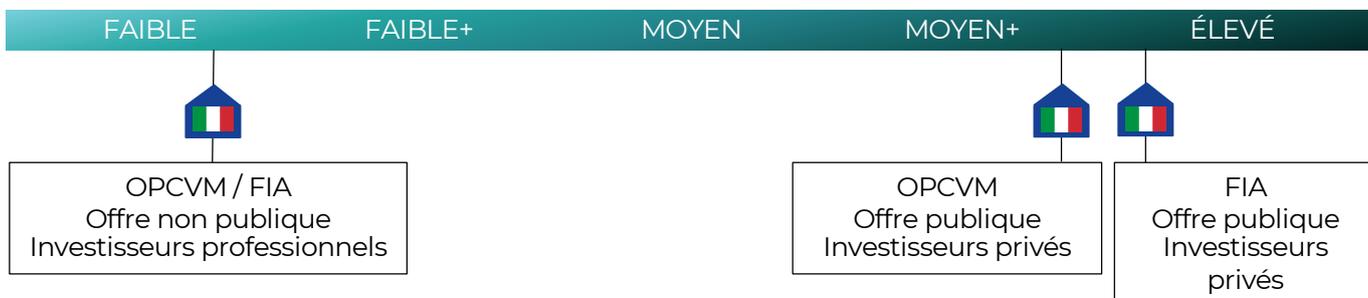




DMCI

Indicateurs de coûts («*Distribution Market Costs Indicators*»)



À propos des indicateurs DMCI

DMCI est une famille d'indicateurs de coûts de commercialisation transfrontalière des OPCVM en offre publique et des FIA en offre publique et non-publique. L'indicateur comporte 5 niveaux.

Les indicateurs DMCI tiennent compte des coûts de commercialisation d'un fonds d'investissement aux investisseurs de détail et / ou professionnels dans les marchés de distribution.

Le calcul des indicateurs DMCI intègre les coûts d'implémentation, les coûts opérationnels ainsi que les coûts engendrés par la potentielle suspension de la commercialisation.

Les indicateurs DMCI sont calculés sur une base de trois années pour un OPCVM ou pour un compartiment d'un fonds multi-compartiments distribué de manière transfrontalière à différentes catégories d'investisseurs.

Estimation des coûts de marché

DMCI-fix

DMCI-fix classe les coûts fixes de la distribution transfrontalière par marché

FAIBLE	Coûts fixes faibles
FAIBLE +	Coûts fixes faibles / moyens
MOYEN	Coûts fixes moyens
MOYEN +	Coûts fixes moyens / élevés
ÉLEVÉ	Coûts fixes élevés

Comparaison des marchés

Source : DMCI-fix / Offre publique OPCVM

Indicateurs DMCI

DMCI-fix

Indicateur de coûts fixes. Il comprend les coûts de documentation, les coûts réglementaires et les coûts de publication

DMCI-variable

Indicateur de coûts variables. Il comprend les coûts promotionnels et les coûts de commercialisation

DMCI

Indicateur global. Il comprend les coûts fixes et les coûts variables



Source : FundGlobam

AVERTISSEMENT Les informations présentées sur ce profil marché sont établies sur la base d'un suivi permanent et d'une analyse systématique de marché effectués par FundGlobam sur base d'un cahier des charges précis. Une information sera présentée à la condition expresse que la totalité des spécifications du cahier de charges la concernant soit respectée ; dans le cas contraire, l'information ne sera pas présentée. Les processus de mises à jour périodiques peuvent permettre d'augmenter un taux de présence des informations dans chaque profil de marché.



Analyse DMCI

Analyse des coûts de distribution en Italie d'un FCP domicilié en France ou d'un compartiment de fonds ombrelle domicilié en France

Légende : ■ ■ ■ Coût élevé ■ ■ Coût moyen ■ Coût faible	OPCVM : OFFRE PUBLIQUE (OPCVM français / UE / EEE) Passeport OPCVM pour la commercialisation aux investisseurs de détail	OPCVM : OFFRE PROFESSIONNELLE (OPCVM français / UE / EEE) Passeport OPCVM pour la commercialisation aux investisseurs professionnels	FIA : OFFRE PUBLIQUE (FIA géré par un AIFM français / UE / EEE) Régime national pour la commercialisation à tous types d'investisseurs	FIA : COMMERCIALISATION PROFESSIONNELLE (FIA français / UE / EEE géré par un AIFM français/UE/EEE) Passeport AIFMD pour la commercialisation aux investisseurs professionnels
	ÉLEVÉ	FAIBLE	ÉLEVÉ	FAIBLE
Coût de documentation	■ ■ ■	■	■ ■ ■	■
Estimation ¹	€ 10 000 – € 20 000	€ 1 000 – € 2 000	€ 15 000 – € 25 000	Pas de coût additionnel
Éléments clés	<ul style="list-style-type: none"> Documentation standard du fonds Traduction en italien (obligatoire pour les DIC1, recommandée pour tous les documents) 	<ul style="list-style-type: none"> Traduction en italien (obligatoire pour les DIC1) 	<ul style="list-style-type: none"> Documentation standard pour les fonds similaires aux OPCVM Traduction en italien (obligatoire pour les DIC1, recommandée pour tous les documents) 	<ul style="list-style-type: none"> Documentation standard du fonds
Coût de réglementation	■ ■ ■	■ ■	■ ■ ■	■ ■
Estimation ¹	€ 32 500 - € 45 000 par an	€ 5 000 - € 6 500 par an	€ 32 500 - € 45 000 par an	€ 6 000 – € 8 500 par an
Éléments clés	<ul style="list-style-type: none"> Passeport OPCVM Double dépôt Agent payeur italien Agent de placement italien 	<ul style="list-style-type: none"> Passeport OPCVM 	<ul style="list-style-type: none"> Autorisation domestique Double dépôt Agent payeur italien Agent de placement italien 	<ul style="list-style-type: none"> Passeport AIFMD
Coût de publication	■ ■	■	■ ■ ■	■
Estimation ¹	Coûts internes	Coûts internes	Coûts internes	Coûts internes
Éléments clés	<ul style="list-style-type: none"> Publication publique Site internet Publication obligatoire 	<ul style="list-style-type: none"> Diffusion restreinte Site internet 	<ul style="list-style-type: none"> Publication Site internet Publication obligatoire 	<ul style="list-style-type: none"> Publication initiale / récurrente aux investisseurs
Coût de promotion	■ ■	■	■ ■ ■	■
Estimation ¹	Coûts internes	Coûts internes	Coûts internes	Coûts internes
Éléments clés	<ul style="list-style-type: none"> Documentation commerciale spécifique Traduction en italien Force de vente 	<ul style="list-style-type: none"> Documentation commerciale spécifique Force de vente limitée 	<ul style="list-style-type: none"> Documentation commerciale spécifique Traduction en italien Force de vente 	<ul style="list-style-type: none"> Documentation commerciale spécifique Force de vente limitée
Coût de commercialisation	■ ■ ■	■ ■	■ ■ ■	■ ■
Éléments clés	<ul style="list-style-type: none"> Commercialisation indirecte et par internet Accord avec une plateforme reconnue Accord avec des réseaux bancaires et intermédiaires 	<ul style="list-style-type: none"> Commercialisation directe 	<ul style="list-style-type: none"> Commercialisation indirecte et par internet Accord avec une plateforme reconnue Accord avec des réseaux bancaires et intermédiaires 	<ul style="list-style-type: none"> Commercialisation directe

AVERTISSEMENT LÉGAL

Ce document donne des informations sur les exigences réglementaires et les pratiques de marché relatives à la commercialisation de fonds d'investissement en Italie. Les informations sont données à titre indicatif et ne peuvent être considérées, utilisées ou interprétées comme des conseils juridiques ou tout autre type de conseils tels que, sans limitation, des conseils fiscaux, des conseils réglementaires ou

des recommandations commerciales. L'AFG et les contributeurs à cette publication ne donnent aucune garantie quant à l'exactitude ou à la fiabilité des informations contenues dans ce document. L'AFG et les contributeurs à cette publication n'acceptent aucune forme de responsabilité, de quelque nature que ce soit, en relation avec l'utilisation de tout ou partie des informations contenues dans le présent document.

L'AFG fédère les professionnels de la gestion d'actifs depuis 60 ans, au service des acteurs de l'épargne et de l'économie.

Elle se mobilise pour la gestion d'actifs et sa croissance ; définit des positions communes, qu'elle porte et défend auprès des pouvoirs publics ; contribue à l'émergence de solutions bénéfiques à tous les acteurs de son écosystème ; s'engage, dans l'intérêt de tous, à favoriser le rayonnement de l'industrie, en France, en Europe et au-delà. Elle s'investit pour l'avenir

AFG

Ensemble, s'investir pour demain.



Publication coproduite par le département Europe et international de l'AFG et par FundGlobam

■ Virginie BUEY, Directrice de la promotion Internationale
v.buey@afg.asso.fr | 0144 94 94 66

41 rue de la Bienfaisance | 75008 Paris | T : +33 (0)1 44 94 94 00
Avenue des Arts 44 | 1000 Bruxelles



www.afg.asso.fr